

Définitions :

Callentis Formation sera dénommée ci-après « organisme de formation » ;

Les personnes suivant le stage seront dénommées ci-après « stagiaires »

Les personnes décisionnaires pour le choix du stage seront dénommées ci-après « prescripteurs »

ALLENTIS FORMATION s'engage à :

1. Veiller à l'adéquation entre les contenus pédagogiques, les objectifs de la formation et les publics visés
2. Effectuer une adaptation continue de notre offre de formation
3. Proposer des actions de formation correspondant aux besoins des stagiaires et personnaliser notre offre afin de l'intégrer dans le parcours de formation du stagiaire ainsi qu'à son projet professionnel.
4. Informer et conseiller les prescripteurs et les stagiaires sur les dispositifs de formation et les financements correspondant à leurs besoins
5. Apporter un accueil, un suivi et un accompagnement personnalisé et efficient à chacun de nos stagiaires
6. Veiller à toujours mobiliser les moyens humains et matériels les mieux adaptés à la qualité de nos prestations.
7. Choisir avec soin les modalités pédagogiques et les profils de formateurs pour contribuer au développement optimal des compétences des stagiaires.
8. Être vigilant sur le maintien et le développement des compétences de nos formateurs
9. Proposer des formations répondant à la réalité du métier visé et aux besoins du secteur d'activité grâce à une veille régulière et performante.
10. Recueillir, traiter et répondre aux remarques ou réclamations de nos interlocuteurs (stagiaires, prescripteurs, financeurs)
11. Mesurer systématiquement la qualité et l'impact de nos prestations dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue mais aussi partager ces évaluations avec l'ensemble de nos partenaires.
12. Répondre aux sollicitations des financeurs avec rapidité et efficacité
13. Respecter les obligations légales et la réglementation en vigueur
14. Veiller à ce que nos pratiques s'inscrivent dans une démarche respectueuse du développement durable